



PROGRAMME DE BOURSES D'ÉTUDES 2024 LIGNES DIRECTRICES

Le Programme de bourses d'études de l'AFPC offre 14 bourses d'études aux enfants à charge de membres du syndicat qui seront aux études à temps plein à l'automne 2024 dans un établissement d'enseignement postsecondaire reconnu :

- une bourse nationale AFPC-AGR de 4 000 \$;
- une bourse nationale AFPC-Coughlin de 4 000 \$;
- deux bourses nationales AFPC-AGR de 3 000 \$;
- deux bourses nationales AFPC-Coughlin de 3 000 \$;
- une bourse nationale J.R. (Joe) Power de 2 000 \$;
- sept bourses régionales de l'AFPC de 1 000 \$ — une pour chaque région (Atlantique, Québec, région de la capitale nationale, Ontario, Prairies, Colombie-Britannique et Nord).

Le Programme de bourses d'études de l'AFPC offre également :

Cinq bourses d'études aux membres:

- trois bourses nationales de 2 000 \$ décernées aux membres de l'AFPC qui seront aux études à temps plein à l'automne 2024 dans un établissement d'enseignement postsecondaire reconnu;
- deux bourses nationales de 1 000 \$ décernées aux membres de l'AFPC qui seront aux études à temps partiel à l'automne 2024 dans un établissement d'enseignement postsecondaire reconnu.

Cinq bourses d'études équité :

Cinq (5) bourses d'études de 3 000 \$ chacune pour les membres ou les personnes à charge des membres qui s'identifient comme femme, autochtone, personne ayant un handicap, racialement visible ou



2SLGBTQIA+. Si vous vous identifiez comme appartenant à l'un de ces cinq groupes, veuillez-vous assurer de l'indiquer sur le formulaire de candidature.

Sont admissibles les **membres de l'AFPC en règle** au 31 mars de l'année courante ou **leurs enfants à charge**. Par membre en règle s'entend une personne qui a **signé une carte de membre de l'AFPC** et qui a payé ses **cotisations**. Les membres qui n'ont pas encore signé leur carte de membre de l'AFPC doivent communiquer avec leur représentante ou représentant syndical, leur section locale ou leur bureau régional de l'AFPC.

Les bourses ne sont décernées qu'aux membres en règle qui ont réglé leurs cotisations syndicales. Si vous avez des problèmes au sujet du paiement de vos cotisations liés au système Phénix ou en raison d'un emploi saisonnier, veuillez nous contacter par courriel (scholarships@psac-afpc.com) ou par téléphone (613-560-2963).

Le Programme de bourses d'études de l'AFPC ne s'adresse pas qu'aux personnes qui sont en première année d'études postsecondaires. Toutefois, ceux et celles qui ont déjà obtenu une bourse de l'AFPC au cours des années antérieures ne sont pas admissibles au programme.

Les bourses sont accordées en fonction du mérite sur présentation d'une dissertation de **750 à 850 mots**, d'une vidéo YouTube, d'une infographie, d'une chanson ou de toute autre création selon le thème choisi pour l'année courante. *Tout support utilisé pour créer des vidéos/chansons/infographies doit être original, soumis sous le nom du candidat ou de la candidate et d'une durée maximale de **cinq (5) minutes**.*

L'AFPC se réserve le droit de ne pas attribuer de bourses d'études si elle juge qu'aucune candidature ne répond aux critères établis, ou pour toute autre raison valable. Le Comité exécutif de l'Alliance (CEA) peut décider de ne pas accorder une bourse d'études à une région donnée si personne de cette région ne répond aux critères établis ou si aucune demande n'a été soumise. La bourse d'études ira alors à une autre région.

Toutes les œuvres soumises deviennent la propriété de l'AFPC. Les œuvres gagnantes pourraient être publiées, dans leur langue d'origine, sur le site



Web de l'AFPC ou dans d'autres outils de communication de l'AFPC, en indiquant le nom de leur auteur et la bourse qui lui a été décernée.



Comment présenter une demande

Thème pour le Programme de bourses

Pourquoi les personnes syndiquées devraient-elles être tenues au courant du travail de leur syndicat et y participer?

Selon vous, que devrait faire l'AFPC pour asseoir sa présence en milieu de travail et tisser des liens plus serrés avec ses membres?



Lignes directrices

Option 1

La copie **originale** d'une dissertation de 750 à 850 mots sur le thème choisi par l'AFPC, à soumettre en format Word. Créez **un en-tête et un pied de page** et inscrivez-y votre nom complet et les numéros de page. Le nom du fichier **doit** respecter le format suivant: Nom, Prénom_- type de soumission (dissertation, vidéo, infographie ou audio). Les références ne comptent pas dans les 750 à 850 mots.

OU

Option 2

L'original d'une vidéo YouTube, d'une infographie, d'un enregistrement audio d'une chanson dont vous êtes l'auteur ou l'autrice ou toute autre œuvre originale qui répond au thème établi pour l'année courante. L'œuvre en question ne doit pas dépasser **cinq (5) minutes**. Le nom de l'œuvre **doit** respecter le format suivant: Nom, Prénom_- type de soumission (dissertation, vidéo, infographie ou audio).

Les soumissions seront jugées selon les critères suivants : l'ampleur de la recherche effectuée sur le sujet, l'originalité et la qualité des arguments. Les meilleures notes seront accordées aux textes qui font preuve d'une analyse approfondie. Les documents consultés doivent servir de source d'information et ne remplacent pas l'expression d'une pensée personnelle. **Il est impératif** de citer les sources consultées. Toute forme de plagiat d'une source en ligne ou d'une autre source est fortement découragée et peut entraîner l'annulation de la soumission.

Les candidates et candidats doivent remplir le formulaire de demande en ligne. Nous n'accepterons pas de demande transmise par courriel, télécopieur ou en format imprimé à moins qu'il ne vous soit pas possible de la transmettre par le portail des membres. Si c'est votre cas, vous devez



nous en informer en communiquant avec nous par courriel (scholarships@psac-afpc.com) ou par téléphone (613-560-2963).

****La date limite de soumission est le 23 juin 2024 à 23h55 EST****

Vous aurez besoin de votre **numéro de membre de l'AFPC** (ou celui d'un de vos parents) et du nom de votre **Élément ou section locale à charte directe**. Si vous n'avez pas ces renseignements, veuillez communiquer avec votre représentante ou représentant régional, votre section locale ou votre bureau régional de l'AFPC. Vous trouverez les coordonnées des bureaux régionaux sur le site Web de l'AFPC.

Une page de confirmation confirmera que votre soumission a bien été reçue.

Toutes les soumissions seront évaluées par un jury indépendant. Une fois que le jury aura transmis ses recommandations, Le comité exécutif de l'Alliance (CEA) rendra la décision finale.

L'AFPC informera les candidates et candidats qui auront été choisis pour la **dernière étape** du processus de sélection. À cette étape, ils devront présenter une preuve d'inscription dans une université ou un collège reconnu et fournir leur numéro d'assurance sociale.

Tous les candidats et candidates recevront une réponse d'ici la fin du mois d'octobre.

Des questions?

N'hésitez pas à communiquer avec nous par courriel (scholarships@psac-afpc.com) ou par téléphone (613-560-2963).

INSCRIVEZ-VOUS DÈS MAINTENANT!